

**Mesdames et Messieurs les  
Représentants  
Observatoire de  
l'Enfermement des Etrangers  
et Réseau Education Sans  
Frontières**  
c/o EDMP  
8, impasse Crozatier  
75012 Paris

Paris, le 20 février 2012

Mesdames, Messieurs,

Avec l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers qui rassemble de nombreuses organisations, le Réseau Education sans Frontières a initié une pétition, lancé un appel, pour dénoncer l'enfermement des enfants étrangers.

Cette initiative est importante puisqu'elle touche aux plus vulnérables : les enfants. J'ai pleinement conscience de la gravité de la situation car ce sont plus de 350 enfants qui ont été privés de liberté, enfermés pendant des jours, voire des semaines, et dont la grande majorité avait moins de 6 ans, avec même plus de 50 nourrissons. Je sais toutes les conséquences, physiques et psychologiques qu'une telle situation peut exercer sur des enfants, a fortiori si jeunes. Comment imaginer que, dans un pays comme le nôtre, on ait assisté à une augmentation de 115% du nombre d'enfants placés en rétention entre 2004 et 2010 ?

Depuis longtemps cette situation est dénoncée que ce soit par la Défenseure des enfants, la commission nationale de déontologie de la sécurité, le contrôleur général des lieux de privation de liberté, le HCR, l'ancien Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe ou encore les associations œuvrant dans ces centres. Le 19 janvier 2012, la France, seul pays avec le Royaume-Uni et la Belgique à ordonner systématiquement l'enfermement des enfants étrangers lorsque leurs parents sont placés en rétention, a finalement été condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme.

Cet état de fait est directement lié à la politique appliquée. Le gouvernement actuel a banalisé la rétention, en a fait un instrument de sa politique du chiffre alors même que, comme toute privation de liberté, elle doit rester exceptionnelle et n'être utilisée qu'en dernier ressort. Si la responsabilité m'oblige à dire que, pour les étrangers dont la situation est irrégulière et ne correspondra pas à une régularisation possible, des procédures d'éloignement seront réalisées, elles se

feront dans le respect du droit et non pas dans le cadre d'objectifs chiffrés de façon absurde et dangereuse.

En écho à votre pétition, je veux prendre l'engagement, si je suis élu à la présidence de la République, de mettre fin dès mai 2012 à la rétention des enfants et donc des familles avec enfants. La protection de l'intérêt supérieur des enfants doit primer, comme nous le rappellent de nombreuses conventions internationales que la France a signées, et en particulier la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention internationale des droits de l'enfant.

Des alternatives existent, comme l'assignation à résidence. De nouvelles solutions pourraient être imaginées, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (magistrats, associations, avocats...) afin de déterminer les choix les plus adaptés aux situations réelles.

Vous évoquez également la situation des zones d'attente. Si la situation de mineurs isolés dans ces lieux, dénoncée de toutes parts, suppose des solutions adaptées, le contrôle de nos frontières et de l'entrée sur notre territoire reste évidemment nécessaire. L'équilibre entre les deux est difficile mais je m'engage à m'en approcher en recherchant des solutions qui permettent à la fois une prise en charge ponctuelle de ces mineurs et un examen rapide et juste de leur situation. Toutes les garanties doivent être prises pour assurer la protection de ces mineurs, y compris de plus de 13 ans. Cela pourra passer par la création d'une procédure dérogatoire au droit commun de la zone d'attente pour ces enfants, assurant leur sécurité, leur assistance juridique et leur accompagnement social, psychologique et médical.

Mon rôle, en tant que candidat à la présidence de la République, est moins de signer une pétition que de prendre des engagements précis. Je tiens ainsi à vous apporter mon soutien pour votre démarche contre l'enfermement des enfants, à vous assurer de mon engagement à refuser la rétention au profit d'alternatives pour les familles avec enfants, à revoir enfin la situation applicable aux mineurs en zones d'attente.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.

*Bien cordialement,*



François HOLLANDE